

LE PAYSAGE ET L'ACTIVITE AGRICOLE



L'Alsace offre une grande diversité de paysages agricoles et les enjeux en matière d'occupation des sols sont considérables sur les espaces péri-urbains.

Les nouvelles législations en matière d'activité agricole nécessitent la construction de locaux d'exploitation – et quelquefois de maisons pour les exploitants – en dehors des villages, dans des zones naturelles. Le rôle du S.D.A.P. est de veiller à la préservation de la qualité paysagère et architecturale de ces secteurs.

L'IMPLANTATION DES ZONES AGRICOLES CONSTRUCTIBLES

Les documents d'urbanisme dissocient souvent deux types de zones naturelles : les secteurs non constructibles et ceux ouverts à la construction agricole. Les secteurs non constructibles recouvrent souvent des paysages dont la qualité particulière ou les protections imposent une interdiction de la construction et des zones pour lesquelles des locaux d'exploitation, en particulier ceux abritant des animaux, conduiraient à des nuisances en terme d'aspect. Dans les secteurs ouverts à la construction agricole, les bâtiments d'exploitation devront être conçus de manière à s'intégrer harmonieusement dans le paysage.

L'ARCHITECTURE DES CONSTRUCTIONS AGRICOLES

Les nouveaux bâtiments d'exploitation, le plus souvent de type industriel et aux dimensions parfois importantes posent des problèmes d'échelle et d'insertion dans le paysage. Il est donc important d'apporter un grand soin à l'architecture de ces constructions. L'intervention d'un architecte et d'un paysagiste est obligatoire pour les surfaces supérieures à 700m² et conseillée en dessous de ces surfaces. Elle permet d'enrichir la simple réponse à un programme technique d'une réflexion sur le site d'implantation, sur la qualité architecturale et sur l'aménagement des abords.

IMPLANTATION ET ORIENTATION

- Les bâtiments ne doivent pas s'implanter sur ligne de crête afin de limiter l'impact visuel et se protéger des vents.
- Le bâtiment doit s'adapter au relief. Les mouvements de terrain sont limités à 1,00 m.
- Une bonne orientation du bâtiment est essentielle (pluie et vents dominant, ensoleillement...). Par exemple, un bâtiment d'élevage, orienté Nord-Est - Sud-Ouest, s'ouvrira largement du côté Sud-Est.

VOLUMETRIE

- Les nouveaux programmes et les sorties d'exploitation imposent des volumétries ne répondant pas aux volumes traditionnels ; pente, emprise des bâtiments. A ce titre, il est donc nécessaire de recréer un nouveau paysage cohérent avec les lieux, les courbes de niveau et les plantations.
- On peut associer, conformément à la tradition locale, des volumes différents afin de briser l'effet de masse d'un volume unique.

UN NOUVEAU PAYSAGE A CREER

Le bâtiment agricole doit s'enraciner dans son paysage. La silhouette générale du territoire est composée de reliefs, de végétation, de constructions groupées ou isolées... Un choix judicieux des volumes, de l'orientation, des matériaux, des couleurs contribuera à faire du bâtiment un élément enrichissant du paysage.



COULEURS ET MATERIAUX

- Porter une grande attention aux matériaux choisis pour la toiture. Les toitures sont souvent la partie la plus repérable dans le paysage. La tradition des couvertures rouges ou brun rouge marquant nos paysages est à conserver.
- Admettre uniquement des bardages et matériaux naturels (bois) de teinte sombre s'harmonisant avec l'environnement naturel. Descendre ce bardage jusqu'au sol. Le bardage en bois est idéal.



Cette exploitation à Scherwiller s'intègre au paysage par sa toiture de teinte sombre



Coloration des plaques de fibro-ciment avec des sels métalliques donnant des effets rouge-brun afin de mieux intégrer la toiture



Exemple de bâtiment agricole en bois (Photo : M.Rapilliard, Séquences bois n°12).

LES HABITATIONS EN ACCOMPAGNEMENT DES LOCAUX D'EXPLOITATION

A la manière des fermes traditionnelles, la maison et les locaux agricoles doivent former un ensemble cohérent (pas de pavillon "type lotissement").

- Par leur implantation, leur volumétrie et leur composition, les maisons d'habitation se situeront en continuité avec l'architecture des locaux d'exploitation :
 - pente et matériaux identiques aux autres bâtiments de l'exploitation (tuiles ou fibrociment en couverture, bardage en bois, etc).
 - ouvertures rythmant de grandes séquences à l'échelle des bâtiments agricoles.
- Des constructions de faible hauteur (deux niveaux d'habitation, combles comprises) sont recommandées.
- Structurer l'ensemble par des murs ou des palissades en bois. Restituer des "cours" dits les fermes traditionnelles.
- Composer le paysage en fonction des courbes de niveau. Les mouvements de terrain sont limités à 0,50m.
- La réalisation de plantations (essences locales ou fruitières) en périphérie de l'habitation améliorera encore son insertion paysagère.

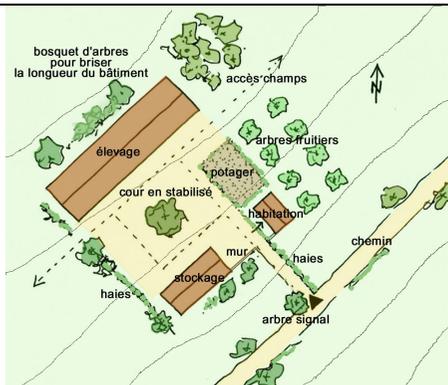


Exemple de maison d'habitation s'inscrivant en continuité avec le bâtiment d'exploitation (volumétrie, pente de toiture, matériaux et couleurs) et formant un ensemble structuré autour d'une cour fermée par un mur de clôture (projet de la maison d'habitation A Concept).



Exemple de maison en bois s'harmonisant avec les bâtiments agricoles (volumétrie, ouvertures, matériaux, etc...) (Arch. et photo : B. Feuillie).

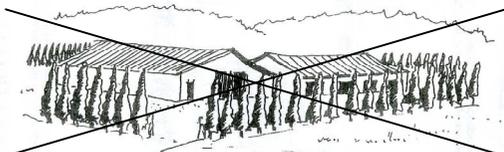
LES ESPACES EXTERIEURS



Exemple d'implantation de bâtiments agricoles autour d'une cour avec un aménagement végétal qui facilite leur insertion paysagère

LA VEGETATION

- Des plantations d'essences locales aux abords des bâtiments amélioreront leur intégration au paysage. La création d'un bosquet près d'une construction en longueur permet par exemple de couper visuellement la masse des toits et des murs. On utilisera aussi la végétation pour masquer les éléments comme les silos bâchés, la fumière, etc.



Eviter les haies de conifères (épicéas, sapins) et les essences d'ornementation du type thuyas.



Préférer des haies libres composées d'essences locales (noisetier, buis, lilas, prunellier...) et des arbres de haute tige (feuillus) qui marquent et enrichissent le paysage (aulne, hêtre, merisier, noyer...)

LES CHEMINS ET ACCES

- Valoriser l'entrée de l'exploitation avec de la végétation. Un arbre signal permet par exemple de la mettre en évidence.
- Les chemins doivent être intégrés dans le cortège végétal environnant et bordés de haies ou d'alignements d'arbres.

LE TRAITEMENT DES SOLS

- Pour les espaces de circulation et de stationnement, les sols en stabilisé, en béton désactivé ou en asphalte en surfaces mesurées seront préférés aux pavés béton.

RECOMMANDATIONS GENERALES

Cette fiche technique a été élaborée par le

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Bas Rhin

Palais du Rhin

2, Place de la République
67082 Strasbourg cedex

Ouverture au public :

du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Tél. : 03.69.08.51.00

Fax : 03.88.23.53.21

Mèl : sdap67@culture.gouv.fr

Site Internet : www.sdap-67.culture.gouv.fr



Avant de prendre rendez-vous avec les architectes du SDAP, pour présenter votre avant-projet, en discuter et obtenir des renseignements complémentaires, n'oubliez pas de consulter le PLU (anciennement POS: Plan d'Occupation des Sols) de votre commune.

Mise à jour mai 2005

Photographies et schémas :

-SDAP du Bas-Rhin.

Chargé d'étude : Jean-Christophe BRUA, architecte DPLG

Les sorties d'exploitation

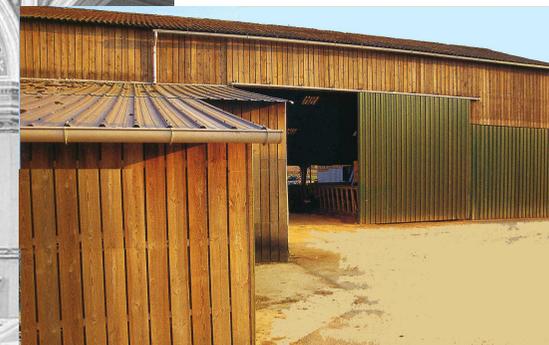


Photo : M. Rapilliard, Séquences bois n°12

Conseils